

Information aux parents

Madame, Monsieur,

Le dispositif d'APADHE peut être mis en place pour votre enfant momentanément absent pour des raisons de santé afin de faciliter son retour en classe.

Ce service de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est gratuit pour les familles.

Il permet à chaque enfant ou adolescent, atteint de troubles de la santé, de maintenir une scolarité par l'intervention d'un enseignant ou plusieurs enseignants à domicile, à l'hôpital ou à l'école. L'objectif n'est pas d'assurer l'intégralité du programme mais d'éviter une rupture avec la scolarité, en tenant compte de l'état de santé de l'enfant.

Lorsque les cours ont lieu au domicile de l'élève, un adulte responsable de la garde de l'enfant ou de l'adolescent, doit être présent pendant toute la durée du cours.

- L'enfant doit être prêt à travailler.
- Un lieu calme, propice au travail scolaire doit être mis à disposition.
- L'enseignant est averti au plus vite de tout problème rendant inutile son déplacement à votre domicile.

En cas de prolongation de l'absence, une nouvelle demande est à effectuer avant la fin de cette première période (avec un nouveau certificat médical).

Pour toutes informations complémentaires pour la préparation et le suivi de ce projet, vous pouvez appeler madame Christelle KLIQUEL, coordonnatrice de l'APADHE du département de la Loire - Tél. : 04 77 59 90 93.